



Compte rendu de la réunion de bureau du 23 novembre 2012

Présents :

Bureau : Mme BEVIERE, Messieurs BRUNEAU, FEVRIER, GRILLON, GUERINET, HERVIEUX, HOUZE, LEGRAND, PICARD, TARTINVILLE, THION, VILLETTE

Comité Consultatif et personnalités qualifiées : Mmes BONNEAU, LEVY - MM. BOURGEOIS, BOUVARD, COUROUX, MAMEAUX, PACHOT, PIGNAULT, ROUSSEAU,

Autres personnalités : Mme CANETTE, Vice Présidente de la Région Centre - M. CHOFFY, Conseiller Général, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement

Absents excusés :

Bureau : Mme FAUTRAT, MM FOURAY, MALET

Comité consultatif et personnalités qualifiées : M. RENUCCI

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député – M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous Préfet de Pithiviers - M. GAUDET Conseiller Général

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du bureau du 26 octobre 2012
- SAGE Nappe de Beauce : Avenants pour modification de la sous-traitance des trois marchés d'études d'incidence des forages proximaux (secteurs « Essonne amont », « la Cisse et ses affluents » et « Les Mauves »)
- Contrat Régional de Pays : Programme de redéploiement
- Affaires diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame BEVIERE démarre la réunion.

Approbation du compte rendu du bureau du 26 octobre 2012

Le compte rendu de la réunion du Bureau du 26 octobre 2012 n'a pas été envoyé en amont de la réunion, contrairement à ce qui avait été indiqué dans la convocation. Ce dernier sera à valider lors du prochain Bureau.

SAGE Nappe de Beauce : Avenants pour modification de la sous-traitance des trois marchés d'études d'incidence des forages proximaux (secteurs « Essonne amont », « la Cisse et ses affluents » et « Les Mauves »)

Madame BEVIERE précise que ces trois avenants (cf. documents joints au dossier) sont nécessaires en raison d'une modification dans la répartition de la facturation entre le titulaire du marché (Groupement TELOSIA-HYDRIAD) et le sous-traitant (Sarl LA GATINAISE DE TOPOGRAPHIE).

Objets des délibérations :

- **MAPA n° 11S001 – titulaire : Groupement TELOSIA - HYDRIAD**

Avenant pour modification du montant de la sous-traitance du marché « Programme d'études sur l'incidence des forages proximaux et proposition de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau. Secteur 2 : Essonne Amont » du SAGE Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés.

La prestation sous-traitée passe de 2 113,33 € TTC à 2 292, 73 € TTC. Cet avenant n'entraîne aucune modification sur le coût global du marché qui demeure fixé à 64 706,59 € TTC pour la tranche ferme et 454,48 € TTC par pompage d'essai.

Adopté à l'unanimité.

- **MAPA n° 11S002 – titulaire : Groupement TELOSIA – HYDRIAD**

Avenant pour modification du montant de la sous-traitance du marché « Programme d'études sur l'incidence des forages proximaux et proposition de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau. Secteur 3 : La Cisse et ses affluents » du SAGE Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés.

La prestation sous-traitée passe de 1 683,97 € TTC à 1 884,90 € TTC. Cet avenant n'entraîne aucune modification sur le coût global du marché qui demeure fixé à 56 071,47 € TTC pour la tranche ferme et 454,48 € TTC par pompage d'essai.

Adopté à l'unanimité.

- **MAPA n° 11S003 – titulaire : Groupement TELOSIA - HYDRIAD**

Avenant pour modification du montant de la sous-traitance du marché « Programme d'études sur l'incidence des forages proximaux et proposition de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau. Secteur 4 : Les Mauves » du SAGE Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés.

La prestation sous-traitée passe de 1 526,10 € TTC à 1 805,96 € TTC. Cet avenant n'entraîne aucune modification sur le coût global du marché qui demeure fixé à 65 331,50 € TTC pour la tranche ferme et 454,48 € TTC par pompage d'essai.

Adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Pays : Programme de redéploiement

Avant d'entrer dans le détail des modifications présentées dans les tableaux (cf. documents joints au dossier), Madame BEVIERE rappelle quelques éléments clés du Contrat Régional de Pays :

- Le montant total du contrat s'élève à 6 310 000 €
- Les montants des différents modules ne sont pas fongibles entre eux, ce qui induit, en amont, de prévoir au plus juste ce redéploiement
- Les projets identifiés (sous réserve de leur éligibilité) doivent être soldés avant juillet 2016
- Une enveloppe de 315 000 € doit être réservée pour la nouvelle politique régionale ID en Campagne.

Dès lors, il ne reste en réalité que 489 950 € à redéployer.

L'enveloppe fongible qui devait permettre d'abonder les modules est réduite car 100 000 € sont dédiés à la 2^o tranche l'OCMACS (somme inscrite ici en contrepartie des fonds FISAC car si ces derniers n'étaient pas attribués au Pays, l'argent sera définitivement perdu) et 20 000 € sont réservés au Très Haut Débit (THD).

Carole CANETTE précise que le THD se fait en concertation avec les Conseils généraux des territoires et que la somme n'est pas encore fixée. Si la mise en place du THD ne se faisait pas d'ici la fin du programme, l'enveloppe pourrait être utilisée pour d'autres actions. A ce jour, il est impossible de s'engager sur une date de mise en place car il s'agit de très gros travaux. Mais les budgets sont déjà fléchés sur ce point.

M. PACHOT souhaite qu'avant d'envisager le THD, le Haut Débit soit déjà disponible sur l'ensemble des territoires.

M. GUERINET insiste sur la somme très importante dédiée au THD, d'autant qu'elle diminue beaucoup les fonds pour les autres modules.

Madame BEVIERE commente ensuite module par module, le tableau synthèse du redéploiement. Elle précise que les chiffres sont indiqués sous réserve de l'accord de la Région Centre sur le projet présenté par le Pays.

Le module 2 « Services à la population » a connu un fort engagement en raison notamment d'un gros projet et au non plafonnement souhaité par la Région.

Le module 4 « Energie » n'a pas fonctionné dans la première partie du contrat car le choix avait été fait de ne financer que les projets de rénovation sur les « bâtiments scolaires ». Or, certaines des Communautés de communes ont pris la compétence « bâtiments scolaires » et ont construit de nouveaux locaux au lieu de faire des travaux de rénovation. Un travail d'animation est nécessaire sur ce module.

Le module 6 « Mobilité » sera fortement réduit car les coûts des études et des travaux sont peu élevés. Module 9 « Elargir la culture ». La problématique des programmations culturelles exigées pour justifier des travaux pose débat. Les élus du Pays ne peuvent pas s'engager dans une programmation tant que les locaux ne sont pas construits.

Madame CANETTE précise qu'il ne s'agit pas de programmation de saison culturelle mais plutôt d'une ébauche de projet culturel. Elle comprend que la programmation d'une saison est une étape ultérieure.

M. COUROUX s'étonne du peu de place réservée à l'aide à l'emploi avec ce redéploiement. Madame CANETTE explique que l'aide régionale sur cette thématique se fait sur d'autres dispositifs ou contrats. L'aide aux investissements et fonctionnement pourrait se faire par le biais d'ID en Campagne.

M. GRILLON pose la question de savoir quand ce redéploiement sera opérationnel. Madame BEVIERE souhaite une date de passage en Commission Permanente le plus tôt possible, mars 2013 par exemple, si les services de la Région Centre n'ont pas de remarques ou uniquement des modifications mineures à apporter.

Le projet de redéploiement va donc être présenté sous cette « construction » au Comité Syndical qui suit le Bureau, à 17h30.

La séance est levée à 17h20

Monique BEVIERE

Présidente du Pays Beauce Gâtinais